

41



**Direction Générale Adjointe Développement
Direction Urbanisme - Qualité Architecturale
Service Études Urbaines/Planification**

Le 26 SEP. 2025



Réf : 2025-09/URBAFON/19029
Dossier suivi par : Catherine SIMON
☎ 02 43 47 49 01
✉ catherine.simon@lemans.fr

Monsieur Stéphane LE FOLL
Président
Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans
15, 17 rue Gougeard
72000 LE MANS

Objet : Avis Le Mans Métropole sur le projet arrêté du SCoT-AEC

Monsieur le Président,

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat du Pays du Mans a été arrêté le 12 mai 2025 en Comité Syndical.

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'urbanisme, Le Mans Métropole est amené à émettre un avis sur ce projet.

Les objectifs ambitieux portés par le projet de SCoT/AEC permettent de répondre aux enjeux socio-économiques et environnementaux de notre territoire, notamment au regard des prescriptions portant sur la réduction de la consommation d'espaces naturels et agricoles et plus généralement de l'artificialisation des sols, mais aussi sur la nécessité de protéger les ressources naturelles, d'encourager la sobriété et de favoriser le développement des énergies renouvelables.

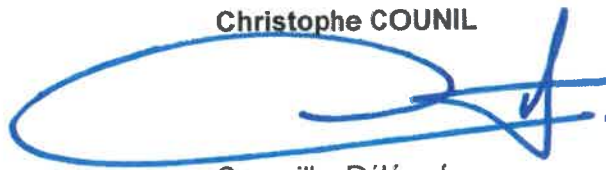
Avec l'approbation de ce document « cadre » à l'échelle du Pays du Mans, Le Mans Métropole poursuivra ses actions afin de faire évoluer son modèle de développement pour répondre aux besoins de logements, de locaux d'activités et d'équipements, accompagner la transition écologique, et améliorer le cadre de vie des habitants.

Afin de répondre aux observations de l'Autorité Environnementale sur le projet arrêté du SCoT/AEC, Le Mans Métropole complètera le Plan d'Actions Qualité de l'Air par une évaluation de ses actions. Ces éléments seront transmis préalablement à l'adoption du projet de SCoT/AEC prévue en janvier 2026.

Un avis favorable au projet de SCoT/AEC du Pays du Mans tel qu'il a été arrêté le 12 mai 2025 par le Comité Syndical du SCoT du Pays du Mans sera donc proposé pour approbation au Conseil Communautaire du 9 octobre prochain. Cet avis favorable sera assorti d'un avis technique qui porte sur des adaptations mineures à prendre en compte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christophe COUNIL



Conseiller Délégué

P.J. : Avis technique de Le Mans Métropole portant sur l'arrêt de projet du SCoT-AEC